

La chasse au tulipier du Gabon est lancée

Lancée sur quatre communes pour l'instant, une opération permet aux particuliers de bénéficier de conseils et d'une aide pour couper leurs pieds de tulipier du Gabon, l'une des pires espèces invasives au monde.

Dans un passé encore pas si lointain, nos aménageurs en plantaient pour faire beau le long des routes. Apprécié pour la beauté de ses fleurs, le tulipier du Gabon s'est rapidement fait une place à La Réunion. Introduit dans les années 50, il est très présent dans les parcs et les espaces urbains de l'île et il est

très utilisé comme arbre d'ornement, présente le Groupe espèces invasives de La Réunion (GEIR) sur son site. Mais derrière sa beauté naturelle se cache l'une des pires menaces pour la biodiversité locale. Il est classé parmi les 100 espèces les plus envahissantes du monde par l'UICN. Sa capacité de reproduction est redoutable : chaque fruit peut générer jusqu'à 500 graines, très volatiles. L'espèce peut également se multiplier par des rejets lorsqu'on la coupe au niveau du tronc. Pour enrayer son invasion, l'arbre fait partie des 153 plantes interdites à La Réunion depuis avril 2019. Il est donc prohibé de le vendre, de l'acheter ou de l'échanger. Il est également demandé de faire un signalement sur le site du GEIR si un arbre est observé dans le milieu naturel et de l'éradiquer chez les particuliers. En plus de représenter une me-

nace écologique, l'arbre est également dangereux. Fragile, il résiste mal aux intempéries et peut occasionner de gros dégâts lors de sa chute. Ses puissantes racines peuvent aussi endommager les infrastructures, les canalisations et voiries...

DES COUPES GRATUITES

Reste une lutte qui s'annonce longue, tant l'arbre s'est multiplié. Pour aider les particuliers, l'AVE2M (*association pour la valorisation de l'entre-deux monde*) a monté un projet retenu par la DEAL, qui finance l'opération à hauteur de 60 000 euros.

Lancée en octobre jusqu'à juin, elle ne concerne pour l'instant que quatre communes : Saint-André, Le Tampon, Saint-Paul et Petite-Île. Des villes qui ont, comme point commun, d'avoir déjà lancé des plans de lutte sur leurs espaces publics.



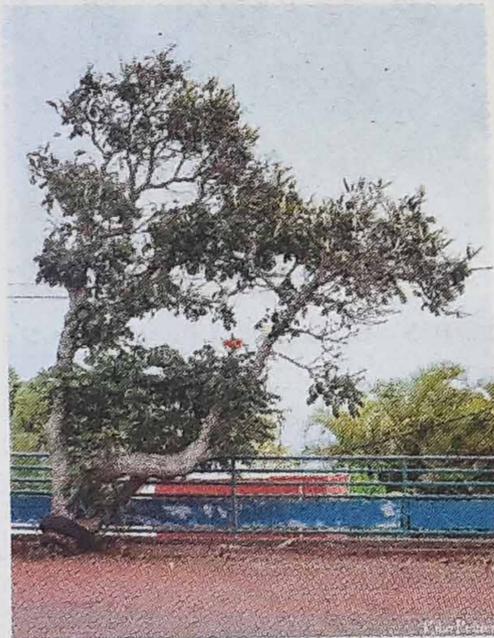
Menée pour l'instant sur quatre communes, l'opération a permis de couper plus de 70 arbres (photos AVE2M/Kiko Peltier).

L'association recense les zones "contaminées", sensibilise le plus grand nombre et conseille les particuliers qui souhaitent se débarrasser de leur arbre. Il est déconseillé de vouloir s'en occuper soi-même, ce dernier pouvant atteindre jusqu'à 35 m. Deux cas de figure : l'association s'occupe elle-même de couper l'arbre ou fait appel à un prestataire, gratuitement. Un sérieux coup de main quand on sait que l'opé-

ration peut coûter entre 200 et 800 euros. Depuis le début de l'opération, plus de 3 000 foyers ont été prospectés, 85 arbres recensés et 74 coupés. Des conseils sont ensuite donnés pour replanter une espèce indigène à la place. Quand elle le peut, l'AVE2M fournit même les graines. Beaucoup de particuliers d'autres communes ont également contacté l'association. Pour ces derniers, il faudra espérer que l'opération,

simple et efficace, soit reconduite pour d'autres villes... Pour joindre l'association : 0262 33 47 98.

P.M.



L'arbre compte parmi les espèces les plus invasives au monde.

